



EUROPE / ITI SEINE-AMONT

Convention signée avec la Région Île-de-France

Publié le 03 octobre 2016

Le 3 octobre 2016, la convention cadre entre l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et la Région Île-de-France, qui constitue l'autorité de gestion des fonds européens FEDER-FSE, a enfin été signée. Cette convention marque l'engagement d'un travail collaboratif entre l'EPT et la Région afin d'assurer une bonne dynamique des fonds européens concourant au développement du territoire. Elle scelle également un partenariat autour de projets portés par l'ITI Seine-Amont.